



COMPOSITION DES JURYS
UFR SCIENCES DE LA VIE, DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accordant à l'Université de Bourgogne le droit de délivrer des diplômes nationaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **Master 1 mention Nutrition et Sciences des Aliment (parcours Nutrition et parcours Sciences des Aliments)** est ainsi constitué pour le 1^{er} semestre 2023-2024 :

Président(e) : Pierre LAPAQUETTE

Membres :

Ludovic LE CORRE

Aurélie RIEU

Frédérique DATICHE

Dominic BATT

Laurent DEMIZIEUX

Pascal DEGRACE

Virginie DANTEN

Christine PEYRON

Le jury du **Master 1 mention Nutrition et Sciences des Aliment (parcours Nutrition et parcours Sciences des Aliments)** est ainsi constitué pour le 2^{ème} semestre 2023-2024 :

Président(e) : Laurent DEMIZIEUX

Membres :

Ludovic LE CORRE

Pierre LAPAQUETTE

Dominic BATT

Stéphanie WEIDMANN

Ali ASSIFAoui

Jérôme BELLENGER

Naïm KHAN

Jean DEMARQUOY

Camille LOUPIAC

Thomas KARBOWIAK

Le jury du **Master 1 mention Nutrition et Sciences des Aliment (parcours Nutrition et parcours Sciences des Aliments)** est ainsi constitué pour la session de rattrapage 2023-2024 :

Président(e) : Laurent DEMIZIEUX

Membres :


Ludovic LE CORRE
Pierre LAPAQUETTE
Pascal DEGRACE
Jean DEMARQUOY
Stéphanie WEIDMANN
Aurélie RIEU
Jérôme BELLENGER
Dominic BATT

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement et sur le site internet de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.

Fait à DIJON, le 7/12/2023

Le Directeur de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement



Bruno FAIVRE